

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES MODALITÉS
DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES ET À LA
MODIFICATION DE L'INTITULÉ DU DIPLOME UNIVERSITAIRE D'INITIATION A
L'ŒNOLOGIE (D.U.I.O.) À L'ISVV**

Vu le code de l'éducation en son article L613-1;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Arès en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Article 1

Approuve les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du diplôme universitaire d'initiation à l'œnologie (D.U.I.O.) pour l'année 2022-2023.

Article 2

Approuve la modification de l'intitulé du Diplôme Universitaire d'Initiation à l'Œnologie en Diplôme d'Université d'Immersion dans la filière Œnologique.

Article 3

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés :
28 votes pour
0 vote contre
0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean LEWIS

